

Réception/Standard	Nadège CHAMPETIER	04-93-34-23-24
Gestion Syndic	Catherine PEREIRA	04-93-34-01-06
Comptabilité	Véronique MARTIN	04-93-34-24-93
Comptabilité	Chantal BESSON	04-93-34-24-94
Gestion Locative	Rachel SCHNEIDER	04-93-64-49-02
Transactions	Jean-Luc KNAFO	04 93 34 23 25

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Copropriété

LE SYLVANA

72, boulevard WILSON

06600 ANTIBES

Les copropriétaires de l'immeuble **LE SYLVANA**, sis 72, boulevard WILSON - - 06600 ANTIBES, se sont réunis en Assemblée Générale le

Vendredi 14 Juin 2024 à 17 heures 30

HOTEL HELIOS
3 RUE DAUTHEVILLE
06160 JUAN LES PINS

Sur convocation adressée par le syndic.

Il est dressé une feuille de présence signée par chaque copropriétaire entrant en séance. L'état des signatures, à cet instant, permet de constater

PRESENTS : 33 copropriétaires représentant 37310 sur 100251 tantièmes, soit :

APREA Monique (2896), ARMAS Patrice (1489), BEAL Maurice (890), BOCCHINO P/SCI (6156), BOISGIBAUT A (1397), BOUHLEL Hilmi (671), COUCKE ou JARAMILLO SOTO (1337), DESHAYES Francis (1661), EL ALLAOUI Kacem (877), EUGENIE Alain ou DENIS Eliane (538), HUSSON Bernard (2595), LESPART Alain (1034), SUCCESSION LOFFREDO Barthélémy (865), LOFFREDO (692), PAILLERON N. (992), PEIZERAT Viviane (770), PERRET Monique (1157), RAIMONDEAU Pierrette (703), REMOND jacqueline (78), ROQUE Jean-Michel (867), SARFATI Philippe (550), SARFATI Philippe (657), SARFATI Philippe (1044), SARFATI Philippe (1015), SARFATI Philippe (640), SOMERS (394), TANTOT Jean Marc (94), THOUY Edgard (2800), TOUPIE Fernand ou Dominique (382), LES TROIS FLEURS (756), TROIS FLEURS (627), VINOT Dominique (663), ZWIERZYNSKA-FERNANDES Yo (23).

Dont :

Sur place: 33 copropriétaires représentant 37310 sur 100251 tantièmes, soit :

APREA Monique (2896), ARMAS Patrice (1489), BEAL Maurice (890), BOCCHINO P/SCI (6156), BOISGIBAUT A (1397), BOUHLEL Hilmi (671), COUCKE ou JARAMILLO SOTO (1337), DESHAYES Francis (1661), EL ALLAOUI Kacem (877), EUGENIE Alain ou DENIS Eliane (538), HUSSON Bernard (2595), LESPART Alain (1034), SUCCESSION LOFFREDO Barthélémy (865), LOFFREDO (692), PAILLERON N. (992), PEIZERAT Viviane (770), PERRET Monique (1157), RAIMONDEAU Pierrette (703), REMOND jacqueline (78), ROQUE Jean-Michel (867), SARFATI Philippe (550), SARFATI Philippe (657),

SARFATI Philippe (1044), SARFATI Philippe (1015), SARFATI Philippe (640), SOMERS (394), TANTOT Jean Marc (94), THOUY Edgard (2800), TOUPIE Fernand ou Dominique (382), LES TROIS FLEURS (756), TROIS FLEURS (627), VINOT Dominique (663), ZWIERZYNSKA-FERNANDES Yo (23)

Par visioconférence : 0 copropriétaire représentant 0 sur 100251 tantièmes.

Votants par correspondance : 0 copropriétaire représentant 0 sur 100251 tantièmes.

REPRESENTES : 35 copropriétaires représentant 27827 sur 100251 tantièmes, soit :

AGRESTA Solange (482) représenté(e) par EUGENIE, AUDAIN Nicolas (418) représenté(e) par ARMAS, AVELLANEDA Antony et Marielle (442) représenté(e) par BOCCHINO, BENISVY Saul (1480) représenté(e) par SARFATI, BOISSIERE Sylvie ép. BESSE (498) représenté(e) par THOUY, BOILEAU Grégory (841) représenté(e) par EUGENIE, BOUCHAREB Fatma (326) représenté(e) par BOCCHINO, SCI LE CLO DE ROSI (520) représenté(e) par BOCCHINO MME, CORDIER ou DE MENECH (849) représenté(e) par THOUY, DUMAS Béatrice (535) représenté(e) par ARMAS, FARMER Mark ou Jean Ellen (928) représenté(e) par EUGENIE, FERNANDES Jeffrey (447) représenté(e) par LESPART, GOETTELMANN ou MANDELBAUM (568) représenté(e) par RAIMONDEAU, GREBEL Georges (266) représenté(e) par ARMAS, GREBEL Georges (1111) représenté(e) par ARMAS, JACOB Eliane (63) représenté(e) par THOUY, LORIDAN Sabine (894) représenté(e) par SARFATI, MAGRE Patrice (1244) représenté(e) par BOCCHINO, MAGRE (31) représenté(e) par BOCCHINO, MAIRIE D'ANTIBES (631) représenté(e) par EUGENIE, NARCISSO Jessica (785) représenté(e) par NARCISSO MARIANNE, NYC (707) représenté(e) par EUGENIE, PELLERIN Florent (433) représenté(e) par ARMAS, PEYRAT Alain (755) représenté(e) par BOCCHINO MME, PICHOT Colette (5231) représenté(e) par LESPART, POMMIER - IMPERATO Marie-Franc (1056) représenté(e) par EUGENIE, RUIZ Andres (547) représenté(e) par BOCCHINO MME, SAADA béatrice (575) représenté(e) par HUSSON, SCHUTZ Bouchra c/o SCI L (1057) représenté(e) par EUGENIE, SIMONCINI THIERRY (466) représenté(e) par APREA, SIMONPIERI Louise (514) représenté(e) par RAIMONDEAU, THOREL FREDERIC (1200) représenté(e) par APREA, TOCCI Kofi (578) représenté(e) par EUGENIE, VISINO Sylvia (473) représenté(e) par APREA, SCI WILSON 72 (876) représenté(e) par THOUY.

ABSENTS : 52 copropriétaires représentant 35114 sur 100251 tantièmes, soit :

ABBE Marie Christine (1704), AGAPOV (402), AIME Laurent (974), ALLEN Terrence ou Isabelle (885), ALMGREN K. ou TIETAVAINEN T. (839), BERMUDEZ A et BERRET C (685), BOHN Jean C/O ATIAM (384), BOIS ou REUTLINGER (538), BORGEL Norman/MJID Aouat (997), BOUFFIL Eric (403), BOUHEND Ahnissa (313), CAPELLI (775), CIMIERI Francesco (912), COMTE Anaïs (560), CORUT Bogdan (751), DA SILVA David ou Vanessa (418), DESPOIX C/O CENTURY 21 (759), DOREL Dominique-Chantal (892), DOUAS Amel (787), GERMANIQUE R. (826), GORETTI André (31), HADDOU (496), HAJOU Rawad ou Zeinab (428), HEISSLER Jean-Marie & Sandrine (912), HISSEY Andrew (805), HYJAZI COTE D AZUR (605), KEN Y MO (1043), KOROVKIN (730), LASCAR A.ou Mme BAROUKH M. (472), LATTARD Robert (63), LEONELLI Sabine (912), LOPEZ J-P ou TITH R (751), LOUVEAU E ou CHAPELLE S (63), SCI LUCILE (752), MADI Charbel (474), MAUGE Fabrice (833), METIVIER Alexis (1018), MEYNIEUX (544), MISTELBERGER (600), MUHAMMED N. ou MALANDAIN G (781), NIBOYET Chantal (710), SCI OLYMPE C/O Mme BRENO (988), ORY Jules (408), PERIAN Claude (908), PERUZZI Corinne (835), PICHOT Antoine (817), RAKOTOARIVELO Stephen (767), RIBIER (329), ROBLOT Paul et Jeannine (63), TILLEULS (699), URBANO Mattéo (802), WILLIAMS Olivier (671).

Point 01 : Election du Président de séance

L'Assemblée Générale nomme, à l'unanimité des présents et représentés, en qualité de **Présidente de séance**
Mme EUGENIE

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour'** : 67 votants soit 64430 tantièmes.
- **A voté 'Contre'** : néant.
- **S'est abstenu** : 1 votant soit 707 tantièmes.
NYC(707) représenté par EUGENIE.

La résolution est adoptée (64430/64430 en voix). (Article 24)

Point 02 : Election du ou des scrutateurs

L'Assemblée Générale nomme, à l'unanimité des présents et représentés, en qualité de **Scrutateur M. BOCCHINO**

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour'** : 67 votants soit 64430 tantièmes.
- **A voté 'Contre'** : néant.
- **S'est abstenu** : 1 votant soit 707 tantièmes.
NYC(707) représenté par EUGENIE.

La résolution est adoptée (64430/64430 en voix). (Article 24)

Point 03 : Nomination du Secrétaire de séance

L'Assemblée Générale refuse, à l'unanimité des présents et représentés, en qualité de **Secrétaire de séance**
M. GIRARDOT - LACROIX IMMOBILIER

Résultat du vote :

- **A voté 'Pour'** : néant.
- **Ont voté 'Contre'** : 67 votants soit 64430 tantièmes.
AGRESTA Solange(482) représenté par EUGENIE, APREA Monique(2896), ARMAS Patrice(1489), AUDAIN Nicolas(418) représenté par ARMAS, AVELLANEDA Antony et Marielle(442) représenté par BOCCHINO, BEAL Maurice(890), BENISVY Saul(1480) représenté par SARFATI, BOISSIERE Sylvie ép. BESSE(498) représenté par THOUY, BOCCHINO P/SCI(6156), BOILEAU Grégory(841) représenté par EUGENIE, BOISGIBAUT A(1397), BOUCHARÉB Fatma(326) représenté par BOCCHINO, BOUHLEL Hilmi(671), SCI LE CLO DE ROSI(520) représenté par BOCCHINO MME, CORDIER ou DE MENECH(849) représenté par THOUY, COUCKE ou JARAMILLO SOTO(1337), DESHAYES Francis(1661), DUMAS Béatrice(535) représenté par ARMAS, EL ALLAOUI Kacem(877), EUGENIE Alain ou DENIS Eliane(538), FARMER Mark ou Jean Ellen(928) représenté par EUGENIE, FERNANDES Geoffrey(447) représenté par LESPART, GOETTELMMANN ou MANDELBAUM(568) représenté par RAIMONDEAU, GREBEL Georges(1111) représenté par ARMAS, GREBEL Georges(266) représenté par ARMAS, HUSSON Bernard(2595), JACOB Eliane(63) représenté par THOUY, LESPART Alain(1034), LOFFREDO(692), SUCCESSION LOFFREDO Barthélémy(865), LORIDAN Sabine(894) représenté par SARFATI, MAGRE(31) représenté par BOCCHINO, MAGRE Patrice(1244) représenté par BOCCHINO, MAIRIE D'ANTIBES(631) représenté par EUGENIE, NARCISSO Jessica(785) représenté par NARCISSO MARIANNE, PAILLERON N.(992), PEIZERAT Viviane(770), PELLERIN Florent(433) représenté par ARMAS, PERRET Monique(1157), PEYRAT Alain(755) représenté par BOCCHINO MME, PICHOT Colette(5231) représenté par LESPART, POMMIER - IMPERATO Marie-Franc(1056) représenté par EUGENIE, RAIMONDEAU Pierrette(703), REMOND jacqueline(78), ROQUE Jean-Michel(867), RUIZ Andres(547) représenté par BOCCHINO MME, SAADA béatrice(575) représenté par HUSSON, SARFATI Philippe(657), SARFATI Philippe(1044), SARFATI Philippe(550), SARFATI Philippe(1015), SARFATI Philippe(640), SCHUTZ Bouchra c/o SCI L(1057) représenté par EUGENIE, SIMONPIERI Louise(514) représenté par RAIMONDEAU, SIMONCINI THIERRY(466) représenté par APREA, SOMERS(394), TANTOT Jean Marc(94), THOREL FREDERIC(1200) représenté par APREA, THOUY Edgard(2800), TOCCI Kofi(578) représenté par EUGENIE, TOUPIE Fernand ou Dominique(382), LES TROIS FLEURS(756), TROIS FLEURS(627), VINOT Dominique(663), VISINO Sylvia(473) représenté par APREA, SCI WILSON 72(876) représenté par THOUY, ZWIERZYNSKA-FERNANDES Yo(23).
- **S'est abstenu** : 1 votant soit 707 tantièmes.
NYC(707) représenté par EUGENIE.

Faute de majorité, la résolution n'est pas adoptée (0/64430 en voix). (Article 24)

+Point 03 :+ Nomination du Secrétaire de séance

L'Assemblée Générale nomme, à l'unanimité des présents et représentés, en qualité de **Secrétaire de séance**
M. ARMAS

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour'** : 67 votants soit 64430 tantièmes.
- **A voté 'Contre'** : néant.
- **S'est abstenu** : 1 votant soit 707 tantièmes.
NYC(707) représenté par EUGENIE.

La résolution est adoptée (64430/64430 en voix). (Article 24)

Point 04 : Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2023

Mme APREA - Mme EUGENIE ont procédé à la vérification des comptes.

L'Assemblée Générale des copropriétaires, après avoir pris connaissance du compte, des recettes et des dépenses de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 et de la situation financière au 31/12/2023 adressés à chaque copropriétaire, approuve, à la majorité des présents et représentés, les comptes en leur forme, teneur, imputation et répartition dudit exercice pour un montant de 240575.21 euros.

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour'** : 65 votants soit 62873 tantièmes.
- **Ont voté 'Contre'** : 2 votants soit 1557 tantièmes.
LOFFREDO(692), SUCCESSION LOFFREDO Barthélémy(865).
- **S'est abstenu** : 1 votant soit 707 tantièmes.
NYC(707) représenté par EUGENIE.

La résolution est adoptée (62873/64430 en voix). (Article 24)

Se sont opposés : 2 votants soit 1557 tantièmes.
LOFFREDO(692), SUCCESSION LOFFREDO Barthélémy(865).

Point 05 : Approbation du budget prévisionnel pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 d'un montant de 240000.00 euros.

L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le budget prévisionnel joint à la convocation de la présente réunion. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic, assisté par le Conseil Syndical, pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 arrêté à la somme de 240000.00 euros.

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour'** : 65 votants soit 62873 tantièmes.
- **A voté 'Contre'** : néant.
- **Se sont abstenus** : 3 votants soit 2264 tantièmes.
LOFFREDO(692), SUCCESSION LOFFREDO Barthélémy(865), NYC(707) représenté par EUGENIE.

La résolution est adoptée (62873/62873 en voix). (Article 24)

Point 06 : Approbation du budget prévisionnel pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 d'un montant de 240000.00 euros.

L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le budget prévisionnel joint à la convocation de la présente réunion. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic, assisté par le Conseil Syndical, pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 arrêté à la somme de 240000.00 euros.

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour'** : 65 votants soit 62873 tantièmes.
- **A voté 'Contre'** : néant.
- **Se sont abstenus** : 3 votants soit 2264 tantièmes.
LOFFREDO(692), SUCCESSION LOFFREDO Barthélémy(865), NYC(707) représenté par EUGENIE.

La résolution est adoptée (62873/62873 en voix). (Article 24)

Point 07 : Désignation du Cabinet LACROIX IMMOBILIER selon les modalités du contrat joint et désignation du président de séance pour signer le contrat de syndic

L'Assemblée Générale des copropriétaires ne nomme pas en qualité de syndic le Cabinet LACROIX IMMOBILIER représenté par son Gérant.

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour' :** 6 votants soit 3973 tantièmes.
- **Ont voté 'Contre' :** 61 votants soit 60457 tantièmes.
 AGRESTA Solange(482) représenté par EUGENIE, APREA Monique(2896), ARMAS Patrice(1489), AUDAIN Nicolas(418) représenté par ARMAS, AVELLANEDA Antony et Marielle(442) représenté par BOCCHINO, BEAL Maurice(890), BENISVY Saul(1480) représenté par SARFATI, BOISSIERE Sylvie ép. BESSE(498) représenté par THOUY, BOCCHINO P/SCI(6156), BOILEAU Grégory(841) représenté par EUGENIE, BOISGIBAUT A(1397), BOUCHAREB Fatma(326) représenté par BOCCHINO, COUCKE ou JARAMILLO SOTO(1337), DESHAYES Francis(1661), DUMAS Béatrice(535) représenté par ARMAS, EL ALLAOUI Kacem(877), EUGENIE Alain ou DENIS Eliane(538), FARMER Mark ou Jean Ellen(928) représenté par EUGENIE, FERNANDES Geoffrey(447) représenté par LESPART, GOETTELMMANN ou MANDELBAUM(568) représenté par RAIMONDEAU, GREBEL Georges(1111) représenté par ARMAS, GREBEL Georges(266) représenté par ARMAS, HUSSON Bernard(2595), JACOB Eliane(63) représenté par THOUY, LESPART Alain(1034), LOFFREDO(692), SUCCESSION LOFFREDO Barthélémy(865), LORIDAN Sabine(894) représenté par SARFATI, MAGRE(31) représenté par BOCCHINO, MAGRE Patrice(1244) représenté par BOCCHINO, NARCISSO Jessica(785) représenté par NARCISSO MARIANNE, PAILLERON N.(992), PEIZERAT Viviane(770), PELLERIN Florent(433) représenté par ARMAS, PERRET Monique(1157), PICHOT Colette(5231) représenté par LESPART, POMMIER - IMPERATO Marie-Franc(1056) représenté par EUGENIE, RAIMONDEAU Pierrette(703), REMOND jacqueline(78), ROQUE Jean-Michel(867), SAADA béatrice(575) représenté par HUSSON, SARFATI Philippe(657), SARFATI Philippe(1044), SARFATI Philippe(1015), SARFATI Philippe(640), SARFATI Philippe(550), SCHUTZ Bouchra c/o SCI L(1057) représenté par EUGENIE, SIMONPIERI Louise(514) représenté par RAIMONDEAU, SIMONCINI THIERRY(466) représenté par APREA, SOMERS(394), TANTOT Jean Marc(94), THOREL FREDERIC(1200) représenté par APREA, THOUY Edgard(2800), TOCCI Kofi(578) représenté par EUGENIE, TOUPIE Fernand ou Dominique(382), LES TROIS FLEURS(756), TROIS FLEURS(627), VINOT Dominique(663), VISINO Sylvia(473) représenté par APREA, SCI WILSON 72(876) représenté par THOUY, ZWIERZYNSKA-FERNANDES Yo(23).
- **S'est abstenu :** 1 votant soit 707 tantièmes.
 NYC(707) représenté par EUGENIE.

Faute de majorité, la résolution n'est pas adoptée (3973/100251 en voix). (Article 25)

Se sont opposés à la majorité des vote 'POUR' : 6 votants soit 3973 tantièmes.
 BOUHLEL Hilmi(671), SCI LE CLO DE ROSI(520) représenté par BOCCHINO MME, CORDIER ou DE MENECH(849) représenté par THOUY, MAIRIE D'ANTIBES(631) représenté par EUGENIE, PEYRAT Alain(755) représenté par BOCCHINO MME, RUIZ Andres(547) représenté par BOCCHINO MME.

Point 08 : En cas de non renouvellement du Cabinet LACROIX IMMOBILIER, candidature du Cabinet DELIQUAIRE, selon les modalités du contrat joint et désignation du président de séance pour signer le contrat de syndic.

L'Assemblée Générale des copropriétaires nomme en qualité de syndic le Cabinet DELIQUAIRE, représenté par M. DELIQUAIRE, titulaire de la carte professionnelle gestion immobilière n° 421715400, délivrée par la CCI de Nice, Garantie financière assurée par MONTE PASCHI BANQUE. Le syndic est nommé pour une durée de 12 mois qui commencera le 15/6/2024 pour se terminer à la date du 15/6/2025 La mission, les honoraires d'un montant de 25000.00 euros et les modalités de gestion du syndic seront ceux définis dans le contrat de syndic joint à la convocation de la présente assemblée qu'elle accepte en l'état. L'Assemblée Générale désigne Mme EUGENIE présidente de séance, pour signer le contrat de syndic adopté au cours de la présente réunion.

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour' :** 66 votants soit 63590 tantièmes.
- **A voté 'Contre' :** 1 votant soit 671 tantièmes.
 BOUHLEL Hilmi(671).
- **S'est abstenu :** 1 votant soit 876 tantièmes.
 SCI WILSON 72(876) représenté par THOUY.

La résolution est adoptée (63590/100251 en voix). (Article 25)

S'est opposé : 1 votant soit 671 tantièmes.
BOUHLEL Hilmi(671).

Point 09 : Désignation du Conseil Syndical

Après vote séparé de chacune des candidatures, a été élue en qualité de membre du Conseil Syndical et pour une durée d'une année : MME APREA

Résultat du vote :

- Ont voté 'Pour' : 68 votants soit 65137 tantièmes.
- A voté 'Contre' : néant.
- S'est abstenu : néant.

La résolution est adoptée (65137/100251 en voix). (Article 25)

+Point 09 :+ Désignation du Conseil Syndical

Après vote séparé de chacune des candidatures, a été élue en qualité de membre du Conseil Syndical et pour une durée d'une année : Mme EUGENIE

Résultat du vote :

- Ont voté 'Pour' : 68 votants soit 65137 tantièmes.
- A voté 'Contre' : néant.
- S'est abstenu : néant.

La résolution est adoptée (65137/100251 en voix). (Article 25)

++Point 09 :++ Désignation du Conseil Syndical

Après vote séparé de chacune des candidatures, a été élue en qualité de membre du Conseil Syndical et pour une durée d'une année : Mme RAIMONDEAU

Résultat du vote :

- Ont voté 'Pour' : 68 votants soit 65137 tantièmes.
- A voté 'Contre' : néant.
- S'est abstenu : néant.

La résolution est adoptée (65137/100251 en voix). (Article 25)

+++Point 09 :+++ Désignation du Conseil Syndical

Après vote séparé de chacune des candidatures, a été élu en qualité de membre du Conseil Syndical et pour une durée d'une année : Mr ARMAS

Résultat du vote :

- Ont voté 'Pour' : 68 votants soit 65137 tantièmes.
- A voté 'Contre' : néant.
- S'est abstenu : néant.

La résolution est adoptée (65137/100251 en voix). (Article 25)

++++Point 09 :++++ Désignation du Conseil Syndical

Après vote séparé de chacune des candidatures, a été élu en qualité de membre du Conseil Syndical et pour une durée d'une année : Mr BOCCHINO

Résultat du vote :

- Ont voté 'Pour' : 61 votants soit 58857 tantièmes.
- Ont voté 'Contre' : 7 votants soit 6280 tantièmes.
BENISVY Saul(1480) représenté par SARFATI, LORIDAN Sabine(894) représenté par SARFATI,
SARFATI Philippe(657), SARFATI Philippe(1044), SARFATI Philippe(1015), SARFATI Philippe(640),
SARFATI Philippe(550).

- **S'est abstenu** : néant.

La résolution est adoptée (58857/100251 en voix). (Article 25)

Se sont opposés : 7 votants soit 6280 tantièmes.

BENISVY Saul(1480) représenté par SARFATI, LORIDAN Sabine(894) représenté par SARFATI, SARFATI Philippe(657), SARFATI Philippe(1044), SARFATI Philippe(1015), SARFATI Philippe(640), SARFATI Philippe(550).

+++++Point 09 :+++++ Désignation du Conseil Syndical

Après vote séparé de chacune des candidatures, n'est pas élu en qualité de membre du Conseil Syndical et pour une durée d'une année : MR BOUHLEL

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour'** : 24 votants soit 19578 tantièmes.

- **Ont voté 'Contre'** : 44 votants soit 45559 tantièmes.

AGRESTA Solange(482) représenté par EUGENIE, APREA Monique(2896), ARMAS Patrice(1489), AUDAIN Nicolas(418) représenté par ARMAS, AVELLANEDA Antony et Marielle(442) représenté par BOCCHINO, BOISSIERE Sylvie ép. BESSE(498) représenté par THOUY, BOCCHINO P/SCI(6156), BOILEAU Grégory(841) représenté par EUGENIE, BOUCHARB Fatma(326) représenté par BOCCHINO, BOUHLEL Hilmi(671), SCI LE CLO DE ROSI(520) représenté par BOCCHINO MME, CORDIER ou DE MENECH(849) représenté par THOUY, DUMAS Béatrice(535) représenté par ARMAS, FARMER Mark ou Jean Ellen(928) représenté par EUGENIE, FERNANDES Jeoffrey(447) représenté par LESPART, GOETTELMMANN ou MANDELBAUM(568) représenté par RAIMONDEAU, GREBEL Georges(266) représenté par ARMAS, GREBEL Georges(1111) représenté par ARMAS, HUSSON Bernard(2595), JACOB Eliane(63) représenté par THOUY, LESPART Alain(1034), MAGRE Patrice(1244) représenté par BOCCHINO, MAGRE(31) représenté par BOCCHINO, MAIRIE D'ANTIBES(631) représenté par EUGENIE, NYC(707) représenté par EUGENIE, PEIZERAT Viviane(770), PELLERIN Florent(433) représenté par ARMAS, PEYRAT Alain(755) représenté par BOCCHINO MME, PICHOT Colette(5231) représenté par LESPART, POMMIER - IMPERATO Marie-Franc(1056) représenté par EUGENIE, RAIMONDEAU Pierrette(703), RUIZ Andres(547) représenté par BOCCHINO MME, SAADA béatrice(575) représenté par HUSSON, SCHUTZ Bouchra c/o SCI L(1057) représenté par EUGENIE, SIMONPIERI Louise(514) représenté par RAIMONDEAU, SIMONCINI THIERRY(466) représenté par APREA, SOMERS(394), THOREL FREDERIC(1200) représenté par APREA, THOUY Edgard(2800), TOCCI Kofi(578) représenté par EUGENIE, LES TROIS FLEURS(756), TROIS FLEURS(627), VISINO Sylvia(473) représenté par APREA, SCI WILSON 72(876) représenté par THOUY.

- **S'est abstenu** : néant.

Faute de majorité, la résolution n'est pas adoptée (19578/100251 en voix). (Article 25)

Se sont opposés à la majorité des votes 'CONTRE' : 24 votants soit 19578 tantièmes.

BEAL Maurice(890), BENISVY Saul(1480) représenté par SARFATI, BOISGIBAULT A(1397), COUCKE ou JARAMILLO SOTO(1337), DESHAYES Francis(1661), EL ALLAOUI Kacem(877), EUGENIE Alain ou DENIS Eliane(538), LOFFREDO(692), SUCCESSION LOFFREDO Barthélémy(865), LORIDAN Sabine(894) représenté par SARFATI, NARCISSO Jessica(785) représenté par NARCISSO MARIANNE, PAILLERON N.(992), PERRET Monique(1157), REMOND jacqueline(78), ROQUE Jean-Michel(867), SARFATI Philippe(657), SARFATI Philippe(1044), SARFATI Philippe(550), SARFATI Philippe(1015), SARFATI Philippe(640), TANTOT Jean Marc(94), TOUPIE Fernand ou Dominique(382), VINOT Dominique(663), ZWIERZYNSKA-FERNANDES Yo(23).

+++++Point 09 :+++++ Désignation du Conseil Syndical

Après vote séparé de chacune des candidatures, a été élu en qualité de membre du Conseil Syndical et pour une durée d'une année : **Mr HUSSON**

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour'** : 67 votants soit 65059 tantièmes.

- **A voté 'Contre'** : 1 votant soit 78 tantièmes.

REMOND jacqueline(78).

- **S'est abstenu** : néant.

La résolution est adoptée (65059/100251 en voix). (Article 25)

S'est opposé : 1 votant soit 78 tantièmes.

REMOND jacqueline(78).

+++++++Point 09 :+++++++ Désignation du Conseil Syndical

Après vote séparé de chacune des candidatures, a été élu en qualité de membre du Conseil Syndical et pour une durée d'une année : **Mr LESPART**

Résultat du vote :

- Ont voté 'Pour' : 68 votants soit 65137 tantièmes.
- A voté 'Contre' : néant.
- S'est abstenu : néant.

La résolution est adoptée (65137/100251 en voix). (Article 25)

+++++++Point 09 :+++++++ Désignation du Conseil Syndical

Après vote séparé de chacune des candidatures, a été élu en qualité de membre du Conseil Syndical et pour une durée d'une année : **MR THOUY**

Résultat du vote :

- Ont voté 'Pour' : 68 votants soit 65137 tantièmes.
- A voté 'Contre' : néant.
- S'est abstenu : néant.

La résolution est adoptée (65137/100251 en voix). (Article 25)

Le Cabinet LACROIX IMMOBILIER quitte la séance en laissant un ordre du jour, la feuille de présence et les pouvoirs

Il est 19.30

L'original du présent procès-verbal est conservé dans les Minutes et a été signé par le(a) Président(e), le(s) scrutateur(s) et le Secrétaire de séance.

Rappel des dispositions de l'article 42 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 :

« Les dispositions de l'article 2224 du code civil relatives au délai de prescription et à son point de départ sont applicables aux actions personnelles relatives à la copropriété entre copropriétaires ou entre un copropriétaire et le syndicat. »

« Les actions en contestation des décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal d'assemblée. Cette notification est réalisée par le syndic dans le délai d'un mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. »

« Sauf urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 de la présente loi est suspendue jusqu'à l'expiration du délai de deux mois mentionné au deuxième alinéa du présent article. »

« S'il est fait droit à une action contestant une décision d'assemblée générale portant modification de la répartition des charges, le tribunal de grande instance procède à la nouvelle répartition. Il en est de même en ce qui concerne les répartitions votées en application de l'article 30. »

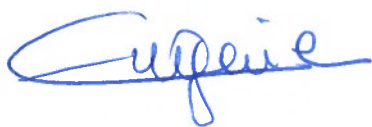
Code de procédure civile - art. 32.1:

« Celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive peut être condamné à une amende civile d'un maximum de 10 000 euros, sans préjudice des dommages-intérêts qui seraient réclamés.»

Fait à ANTIBES JUAN LES PINS, le 14/06/2024

Présidente : Mme EUGENIE

Scrutateur : M. BOCCHINO BOCCHINO



Secrétaire : M. ARMAS

